

Délibération n°
2026.064

Séance du 25/06/2026
N° ordre : 09



Nombre de Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Excusés : 1
- Votants : 29
dont 1 pouvoir

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	27	voix
CONTRE	2	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**AFFAIRES SCOLAIRES
ANNEE 2026 / 2027**

Réactualisation des tarifs
de restauration scolaire et
de garderie périscolaire

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 30/06/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 01/07/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260625-DL2026_064-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq juin deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Charles Ceyrac (salle Simone Veil) sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2026

PRESENTS :

Eddie MARCOS, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Olivier BOUDY, Gloria BOUYSSOU, Henri ROSENDO, Victoria RIZZI, Ange GUEGUEN, Marie-Paule TOURNADOUR, Marie LAPACHERIE, Daniel CHASSAIN, Brigitte NIRONI, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Stéphane BIRYCKI, José PEREIRA, Marie-Laure BOURGES, Geoffrey GIBERT, Céline PEREIRA, Julie MAUGER, Jimmy ETTORI, Yoann BARROT, Maxime NICOLAU, Stéphane GEORGES, Emma BLONDEL, Elodie CHASSAGNE, Jordan AUDIGUIER.

EXCUSES :

Laurent MENSIGNAC (pouvoir donné à Olivier BOUDY).

Secrétaire : Maxime NICOLAU

Rapporteur : Martine JUGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 2025.038 en date du 28 juin 2025 fixant les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire pour l'année 2025/2026 ;
Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les tarifs communaux ;
Considérant qu'il convient de réactualiser les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2026/2027 ;
Entendu l'exposé du Maire ;

Après délibération, l'Assemblée :

- **DECIDE de revaloriser d'environ 3 % le montant des tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2026/2027.**
- **FIXE pour l'année scolaire 2026/2027, les tarifs comme suit :**

RESTAURATION SCOLAIRE	TARIFS
Repas ENFANTS et STAGIAIRES	3,35 €
Repas ADULTES	5,85 €

GARDERIE PERISCOLAIRE	TARIFS
Matinée (avant 9 h)	1,60 €
Après-midi (après 16 h 30)	1,90 €
Mercredi matin sans repas (7 h à 12 h)	4,80 €
Mercredi après-midi avec repas (12 h à 19 h)	8,10 €
Mercredi journée avec repas (7 h à 19 h)	12,85 €

- **PRECISE que ces tarifs prennent effet à la rentrée scolaire 2026.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 25 juin 2026,



Eddie MARCOS